

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIIN 2021

DELIBERATION N° 2021-06-073-DR/CP

Nomenclature : 1.1.2

OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES SANS CHAUFFEUR

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 4 juin 2021
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 07/06/2021*



L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. HERVELIN, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	Mme NOGARO
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
Mme DARRAMBIDE	procuration à	Mme PERIMONY-BENASSY
Mme ORDUNA	procuration à	Mme LALANNE
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ARRIVÉE de M. LAPEBIE au point n° 2021-06-053-DGS avec une procuration de Mme DACHARRY

ARRIVÉE de Mme ORDUNA au point n° 2021-06-054-DR/FIN

SORTIE de M. LESPAGE aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 à l'ouverture de séance

26 aux points n° 2021-06-053-DGS, 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

27 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de pouvoirs : 5 à l'ouverture de séance

6 au point n° 2021-06-053-DGS

5 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de votants : 30 à l'ouverture de séance

32 à partir du point n° 2021-06-053-DGS

31 aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN



Le marché relatif à la location longue durée de véhicules sans chauffeur prenant fin le 31 décembre 2021, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Ce marché de fournitures est un marché public passé selon la procédure d'appel d'offres, prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande et un opérateur économique, sans minimum ni maximum. Le marché sera conclu pour 3 années fermes, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le marché comprend la location de véhicules de tourisme pour la Ville de Tarnos et le C.C.A.S, de véhicules de type utilitaires, ludospaces, minibus et de véhicules pour la police municipale.

Pour passer ce marché, un groupement de commandes a été mis en place, regroupant la Ville de Tarnos et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Tarnos.

Sur l'ensemble des prestations citées ci-dessus, le montant du marché est estimé à 300 000 euros T.T.C. sur 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21-1

Vu le Code la Commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R2151-2, R2161-1 et suivants relatifs à la procédure d'appel d'offres et les articles R2124-3- 6^o relatif au recours à la procédure avec négociation lorsque seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées.

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de location de véhicules sans chauffeur et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr